



Parterre devant la porte d'entrée

Par **paco**, le **24/10/2013 à 13:08**

bonjour, la commune fait des travaux dans le bourg, et a décidé de mettre sur les trottoirs des parterres de fleurs. Un de ces parterres va se situer juste en face de la porte d'entrée de chez mon père, lui laissant un passage de biais d'environ 1 mètre 1 mètre 50. Mon père étant âgé de 80 ans et pas en très bonne santé je me demande si une civière passera en cas de besoin. Pouvons-nous exiger de la commune qu'elle déplace cette jardinière? Merci pour vos réponses .

Par **moisse**, le **24/10/2013 à 15:17**

Bonjour, il faut évoquer le problème avec la mairie, et rappeler que l'emplacement de la porte a fait en son temps l'objet d'une autorisation d'accès à la voirie. Bien, sur il y a "devant" et "devant". Si le parterre se trouve 10 m en avant cela sera bien différent d'une distance de 50 cm ou d'un mètre. Bref avant d'exiger il faut faire appel au bon sens et à l'obligation de sécurité que doit le maire à ses administrés.

Par **paco**, le **25/10/2013 à 12:35**

merci pour votre réponse. J'ai contacté la mairie hier qui doit envoyer un élu voir sur place . Encore merci